

S.I.E.A. DES DEUX RIVES

TERRITOIRE COMMUNE DE CADILLAC

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable

Exercice 2019



présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Système d'eau potable Cadillac	5
1.6.	Eaux brutes	6
1.6.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.6.2.	Achats d'eaux brutes	6
1.7.	Eaux traitées	7
1.7.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019	7
1.7.2.	Production	7
1.7.3.	Achats d'eaux traitées	9
1.7.4.	Volumes consommés comptabilisés au cours de l'exercice	9
1.7.5.	Autres volumes	10
1.7.6.	Volume consommé autorisé	10
1.8.	Ouvrages de stockage	10
1.8.1.	Châteaux d'eau et réservoirs	10
1.8.2.	Bâches de reprise/surpresseurs	10
1.8.3.	Energie électrique	10
1.9.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
1.9.1.	Caractéristiques du réseau	11
1.9.2.	Equipements du réseau	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes	17
2.3.1.	Recettes de la collectivité :	17
2.3.2.	Recettes de l'exploitant :	17
2.3.3.	Recettes globales :	17
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Exploitation et renouvellement patrimoine eau	18
3.1.1.	Stations et ouvrages	18
3.1.2.	Réseaux	18
3.2.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	19
3.3.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	20
3.4.	Indicateurs de performance du réseau	22
3.4.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
3.4.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	23
3.4.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	23
3.4.4.	Indice d'avancement de la sectorisation	23
3.4.5.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	24
3.5.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	24
4.	Financement des investissements	25
4.1.	Branchements en plomb	25
4.2.	Montants financiers	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	27
5.2.	Taux impayés (P154.0)	27
5.3.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service



1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : **SIEA DES 2 RIVES DE GARONNE**
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : **CADILLAC**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Cadillac**
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 04/04/2019 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : 26/09/2016 Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée

Nature du contrat :

Du 01/01/2019 au 30/04/2019 :

- Nom du prestataire : **SAUR**
- Date de début de contrat : **01/07/2006**
- Date de fin de contrat initial : **30/06/2018**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **30/04/2019**

* Approbation en assemblée délibérante

- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
 - Avenant 1 du 19/11/2012 : Modification formule actualisation et prise en compte nouveaux ouvrages,
 - Avenant 2 du 24/02/2014 : Transfert de contrat
 - Avenant 3 du 11/10/2016 : Modification date échéance contrat

Du 01/05/2019 au 31/12/2019 :

- Nom du prestataire : **AGUR**
- Date de début de contrat : **01/05/2019**
- Date de fin de contrat initial : **30/04/2029**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **30/04/2029**

Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. Contrat)

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Entretien	de la voirie, des clôtures, des espaces verts - arbustes et gazon, des portails, des purges, des toitures, couvertures, zingueries, nettoyage des cuves de réservoirs, peinture intérieure et extérieure (hors réservoirs sur tour), protection anti-corrosion et peinture (serrurerie, menuiserie, vitrerie.), réparation des éclats de béton, réparation des fissures et d'étanchéité
Renouvellement	des accessoires d'hydraulique, des branchements, des clôtures, des compteurs, des éclairages extérieurs des ouvrages, des équipements hydrauliques de pompage et de traitement, des équipements sanitaires, des installations électriques et informatiques, des matériels tournants hydrauliques et d'exhaure, des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie et vitrerie, des portails, des vannes, du matériel de télégestion, du matériel de traitement, de désinfection ..., du mobilier
Prestations particulières	contrôles et tests des sécurités réglementaires, mise à niveau des bouches à clé, recherche de fuites, recherche et élimination de fuites

La commune prend en charge :

Entretien	peinture intérieure et extérieure des réservoirs sur tour
Renouvellement	de la voirie, des canalisations > 6 ml, des captages, des plantations, des réseaux enterrés, des toitures, couvertures et zingueries, du génie civil
Prestations particulières	contrôle caméra des ouvrages de captage, déplacement du réseau, dessablage de forage, extensions du réseau, mise à niveau du matériel de télégestion, mise en conformité aux règles de sécurité, mise en conformité avec la réglementation existante / future, mise en place de comptages sur les bouches, bornes de lavage, nettoyage des crépines, drains de captage, réfection d'étanchéité, renforcement du réseau, traitement chimique des massifs filtrants

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **2 806 habitants au 31/12/2019** (2 617 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 394 abonnés au 31/12/2019** (1 339 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Cadillac	1 339			1 394	+ 4,11 %
Total	1 339			1 394	+ 4,11 %

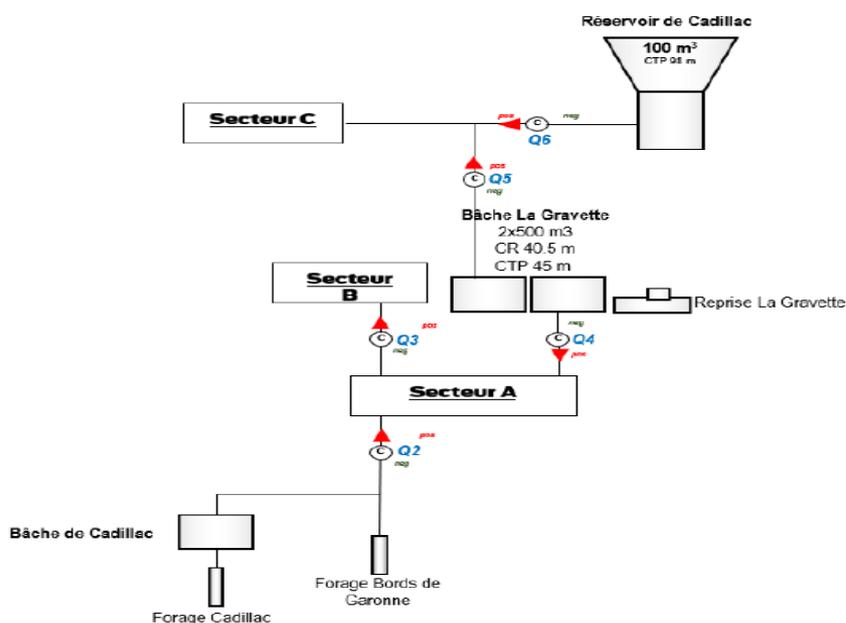
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **47,59 abonnés/km au 31/12/2019** (46,54 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,01 habitants/abonné au 31/12/2019** (1,95 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **125,54 m³/abonné au 31/12/2019**. (125,3 m³/abonné au 31/12/2018).



1.5. Système d'eau potable Cadillac



1.6. Eaux brutes



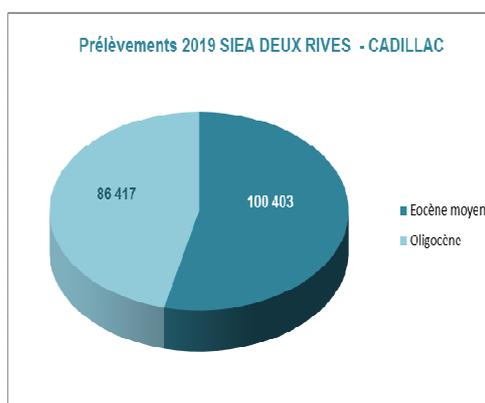
1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **186 900 m³** pour l'exercice 2019 (182 651 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Forage LES ALLEES	Eocène moyen	80 m3/h	99 994	100 483	0,5%
Forage LA MOTTE	Oligocène	50 m3/h	82 657	86 417	4,5%
Total			182 651	186 900	2,3%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.



1.6.2. Achats d'eaux brutes

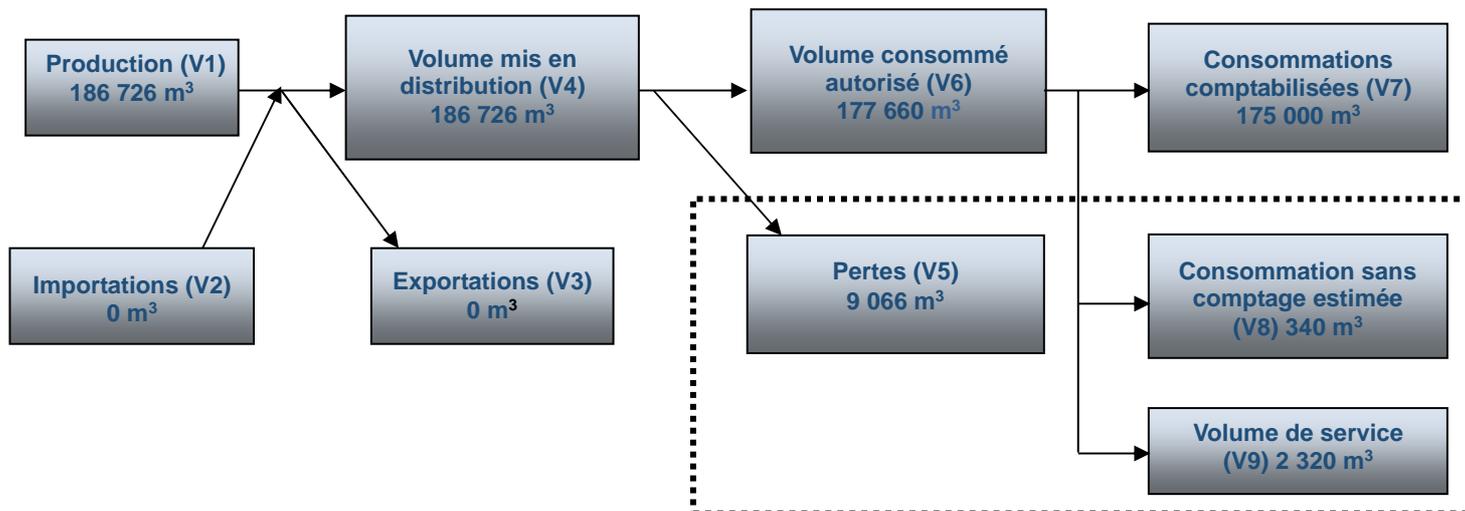
Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Sans objet en 2019

1.7. Eaux traitées



1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



Volumes SISPEA :

Dénomination variable	Définition	Cadre/ Indicateur SAGE
V0 volume prélevé	Volume prélevé par forage	(Disposition 53)
V1 volume produit	Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution	DECRET (VP.059)
V2 ou volume importé	Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur	DECRET (VP.060)
V3 ou volume exporté	Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur	DECRET (VP.061)
V4 ou volume mis en distribution	$V1 + V2 - V3$	DECRET (à calculer)
V5 ou pertes	$V4 - V6$	DECRET (à calculer)
V6 ou volume consommé autorisé	$V7 + V8 + V9$	DECRET (à calculer)
V7 ou volume comptabilisé	Il s'agit de la somme des volumes comptabilisés domestiques et non domestiques. Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés	DECRET (VP.063 + VP.201)
V8 ou volume consommateurs sans comptage	Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation	DECRET (VP.221)

1.7.2. Production

Forage des Allées :

Date de mise en service : 1926
 Capacité nominale : 80 m³/h – 200 000 m³/an
 Nature de l'eau : Souterraine milieux fissurés (Karst)
 Provenance de l'eau : Eocène
 Type filière : Traitement désinfection
 Equipement de télésurveillance : Oui
 Groupe électrogène : Non
 Description : Forage

Forage Bord de Garonne (Lamothe 2) :

Date de mise en service : 2017

Capacité nominale : 50 m³/h – 800 m³/j – 136 000 m³/an

Nature de l'eau : Oligocène centre

Provenance de l'eau : Calcaire Entre Deux Mers BV de la Garonne

Type filière : Non

Équipement de télésurveillance : Oui

Groupe électrogène : Non

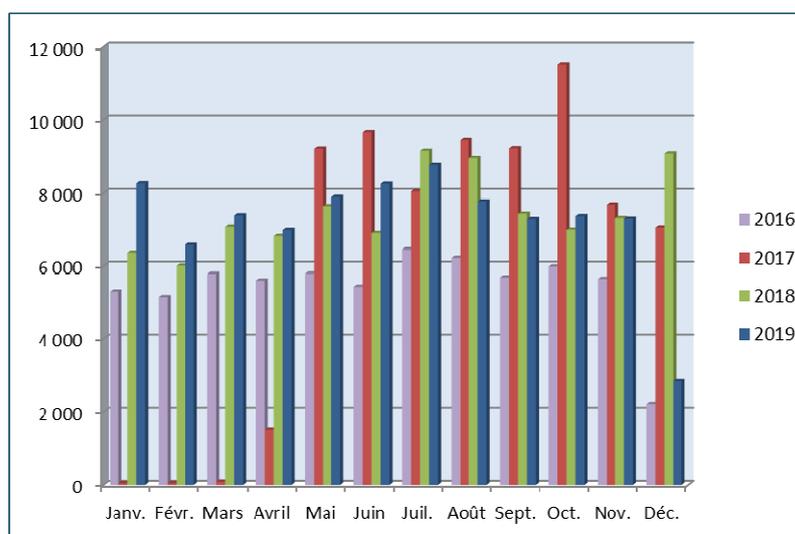
Description : Forage

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

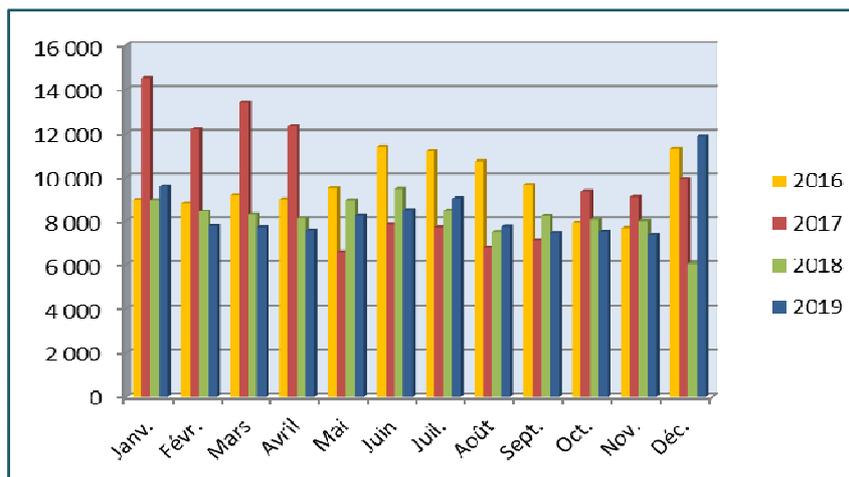
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Forage LES ALLEES	99 994	100 683	0,49 %	40
Forage LA MOTTE	82 657	86 043	4,10 %	40
Total du volume produit (V1)	182 651	186 726	2,1 %	40



Forage Bord de Garonne (Lamotte)



Forage Les Allées



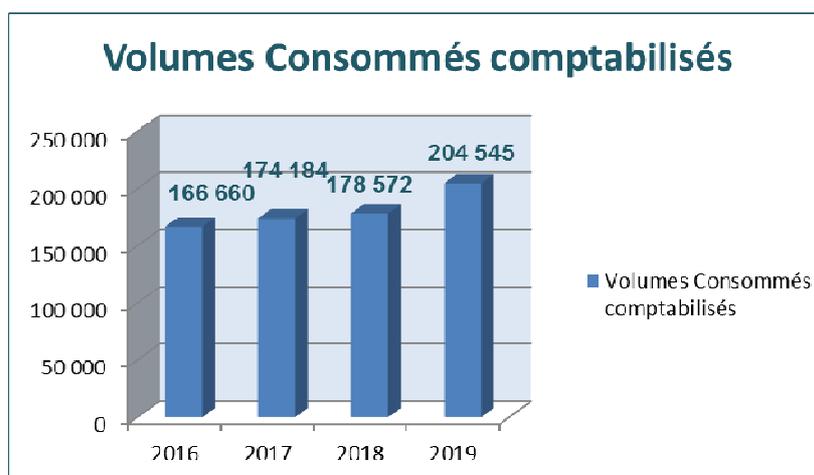
1.7.3. Achats d'eaux traitées

Sans objet

1.7.4. Volumes consommés comptabilisés au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes consommés comptabilisés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes consommés comptabilisés durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	167 780	175 000	+ 4,30 %
Abonnés non domestiques			%
Total vendu aux abonnés (V₇)	167 780	175000	+ 4,30 %
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	0	0	%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.7.5. Autres volumes

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	330	340	3%
Volume de service (V9)	1 874	2 320	23,8%

1.7.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2018 en m3/an	Exercice 2019 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	169 984	177 660	4,5%

1.8. Ouvrages de stockage



1.8.1. Châteaux d'eau et réservoirs

Désignation	Volume m3	Côte trop plein	Côte sol	Côte radier	Télésurveillance
Réservoir de Cadillac Haut Service/Réservoir de Cadillac Haut Service	100	98,5	84,5	94,5	OUI
Réservoir de la Gravette/Réservoir de la Gravette 1	500	45	40,5	40,5	OUI
Réservoirs de la Gravette/Réservoir de la Gravette 2	500	45	40,5	40,5	OUI

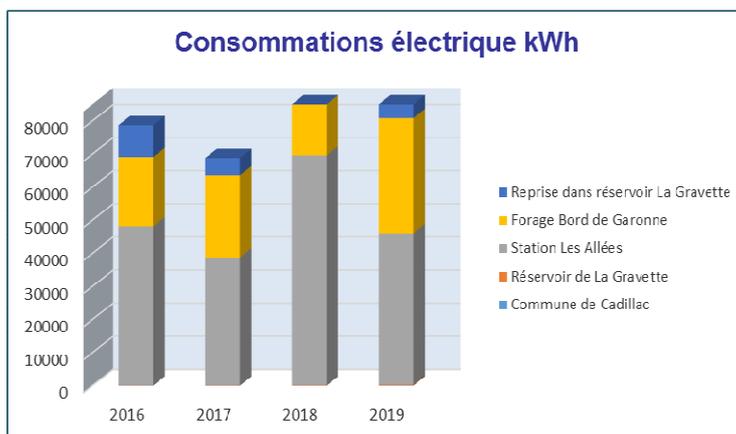
1.8.2. Bâches de reprise/surpresseurs

Désignation	Volume m3	Télésurveillance
Station Les Allées/Bâche Les Allées	65	OUI

Désignation	Année mise en service	Débit nominal	Télésurveillance	Groupe électrogène
Reprise réservoir de La Gravette	1994	10 m3/h	OUI	NON

1.8.3. Energie électrique

Station (kWh)	2016	2017	2018	2019	Evolution
Commune de Cadillac Q3	111	110	86	150	+ 74,42 %
Réservoir de La Gravette	81	140	180	285	+ 58,33 %
Station Les Allées	47 965	38 528	69 365	45 628	- 34,22 %
Forage Lamothe 2	20 955*	24 797	37 415	34 777	- 7,05 %
Reprise dans réservoir La Gravette	9 546	5 228	6 205	6 551	+ 5,57 %
Total	78 668	68 803	113 251	87 391	- 22,83 %



1.9. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

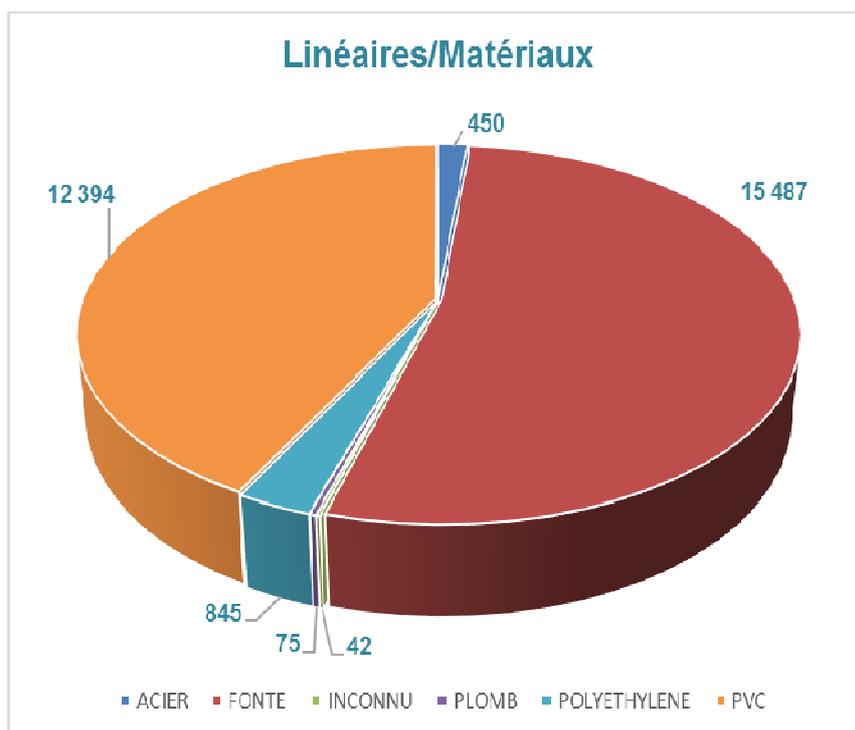


1.9.1. Caractéristiques du réseau

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **29,29 kilomètres au 31/12/2019** (28,77 au 31/12/2018).

Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire total (ml)
Acier	33	29
Acier	40	112
Acier	50	70
Acier	100	191
Acier	125	48
Fonte	40	185
Fonte	50	10
Fonte	60	7 169
Fonte	80	1 802
Fonte	100	1 353
Fonte	110	679
Fonte	125	683
Fonte	150	328
Fonte	160	289
Fonte	200	1 048
Fonte	250	1 499
Fonte	300	442
Inconnu	Non précisé	42
Plomb	50	75
Polyéthylène	25	20
Polyéthylène	32	61
Polyéthylène	40	
Polyéthylène	50	764

Matériaux	Diamètre (mm)	Linéaire total (ml)
Pvc	25	64
Pvc	32	174
Pvc	40	45
Pvc	50	359
Pvc	60	33
Pvc	63	1 516
Pvc	75	
Pvc	80	898
Pvc	90	1 521
Pvc	100	2
Pvc	110	2 541
Pvc	125	1 188
Pvc	140	1 082
Pvc	160	2 139
Pvc	200	832
Total		29 293



1.9.2. Equipements du réseau

Libellé équipement	Nombre
Stabilisateur	2
Compteur de sectorisation	9
Défense incendie	38
Ventouses	
Régulateur/Réducteur	
Vanne/Robinet	
Vidange/Purge	62

Détail sectorisation :

Dénomination Année de pose	Nom compteur	Diamètre (mm)	Type de comptage
F1 (2011)	Forage Bord de Garonne	125	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
Q3	Route de Peytoutin	65	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
Q4 (12013)	Reprise La Gravette	100	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
Q5 (12013)	Sortie La Gravette vers réservoir Haut Service	50	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
F2 (2011)	Exhaure Les Allées F2	200	Débitmètre (T-Sofrel)
Q1 (2007)	Production Les Allées	100	Débitmètre (T-Sofrel)
Q6 (2016)	Réservoir Haut Service	65	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
(2001)	Comptage Export Loupiac	80	Compteur
Q7a (2013)	GC : UCD Boissonet	50	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
Q7b (2000)	GC : UCD Boissonet – Incendie et Arrosage	125	Compteur (T-Sofrel)
Q7c (2000)	GC : UCD Boissonet – Incendie et Arrosage	125	Compteur (T-Sofrel)
Q8a (2013)	GC : Centre Hospitalier Baillarget	50	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
Q8b (2000)	GC : Centre Hospitalier Baillarget Arrosage	50	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
Q8c (2000)	GC : Centre Hospitalier Baillarget Incendie	100	Débitmètre électromécanique (T-Sofrel)
(2000)	GC : Centre Hospitalier Buanderie 1		Compteur
(2000)	GC : Centre Hospitalier Buanderie 2		Compteur
(2011)	GC : Centre Hospitalier Blanchisserie		Compteur

2. Tarification de l'eau et recettes du service



2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/11/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Désignation	01/01/2019	01/01/2020	Variation
Part de l'exploitant				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire	15,66	22,59	+ 44,25 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique	0,4201	0,4804	+ 14,35 %
Part de la collectivité				
Par fixe (€ HT/an)	Abonnement DN 15mm	30,00	32,00	+ 6,66 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Tranche unique)	0,4000	0,4200	+ 5,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (€/m3)	0,0985	0,0885	- 10,15 %
	Redevance pollution domestique	0,3300	0,3300	0 %
	TVA**	5,5 %	5,5 %	0 %

(1) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs concernant la part de la Société AGUR sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

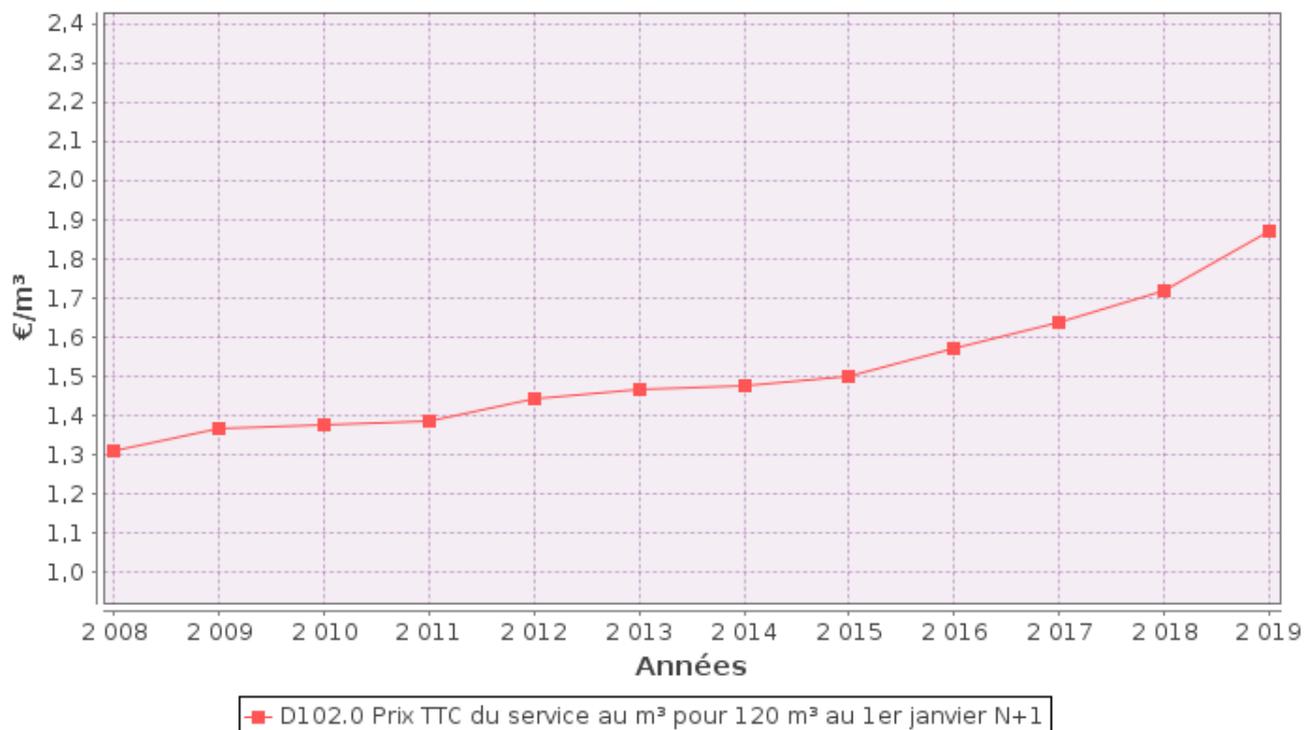
	01/01/2019	01/01/2020	Variation
Exploitant	66,072	80,238	+ 21,44 %
Collectivité	78,00	82,400	+ 5,64 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	11,82	10,62	- 10,15 %
Redevance-pollution domestique	39,60	39,60	+ 0 %
TVA	10,75	11,71	+ 8,88 %
Total (€TTC)	206,244	224,565	+ 8,88 %
Prix TTC au m³ (120 m³)	1,7187	1,8714	8,88 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (hors Redevances et TVA)

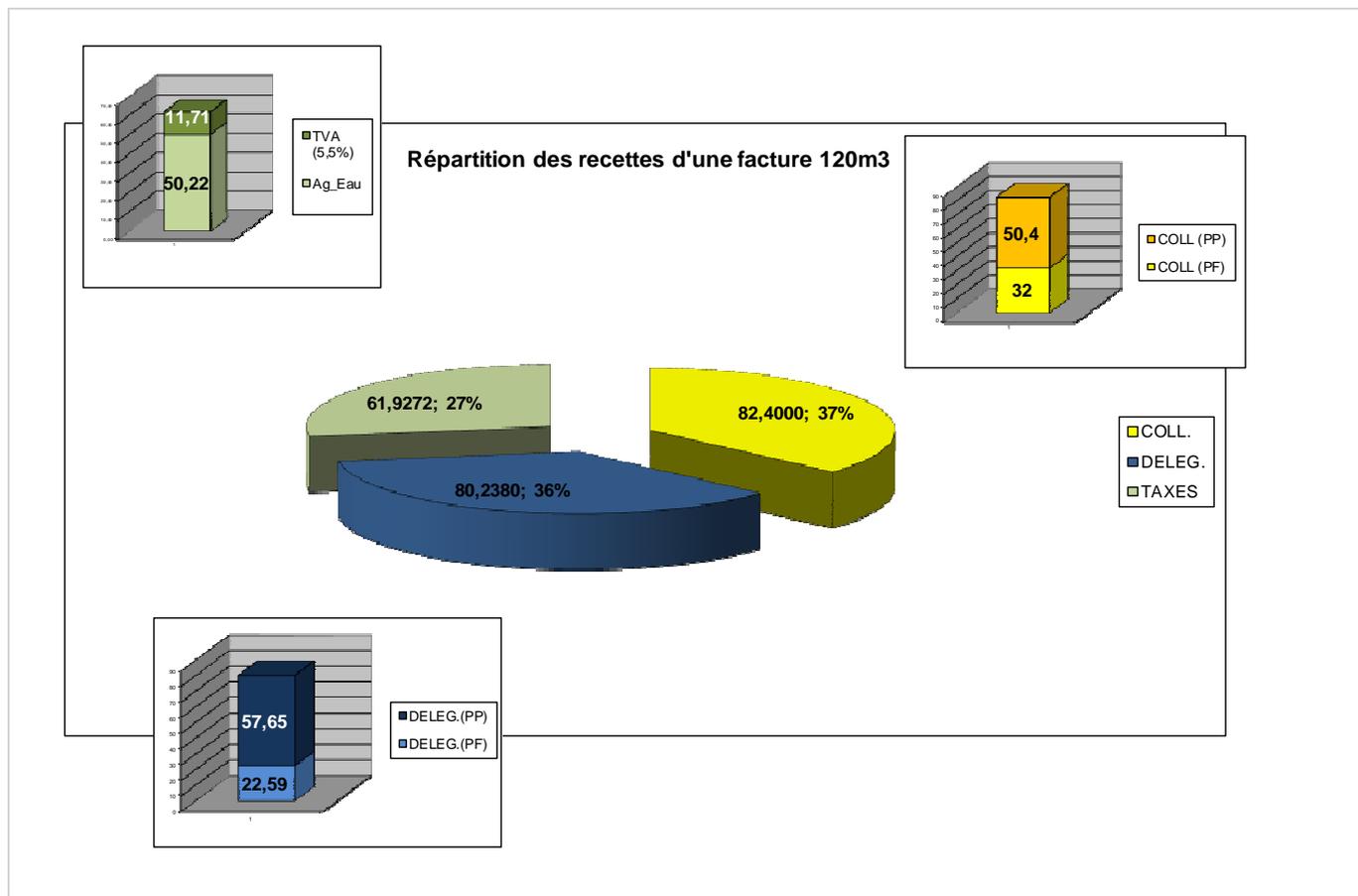
+ 12,89 %

Variation Redevances + TVA

- 0,39 %



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.



Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **172 085 m³/an**.

La Part fixe de la collectivité représente **38,83 %** du montant de la facture « collectivité » type 120 m3/an.

La Part fixe du délégataire représente **28,15 %** du montant de la facture « Délégataire » type 120 m3/an.

La part fixe totale (collectivité + délégataire) représente **33,56 %** du montant Hors Taxes de la facture type 120 m3/an.

Cette proportion respecte l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle (part fixe) au volume d'eau consommé.

Les redevances et taxes représentent **27 %** du montant total de la facture type 120 m3.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- Part délégataire : Nouveau Délégataire = Nouveau contrat.
- Part collectivité : Actualisation tarif

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019 (120 m3/an) en €/m ³	Prix au 01/01/2020 (120 m3/an) en €/m ³
Cadillac	1,7187 €/m3	1,8714 €/m3
Cérons	2,1945 €/m3	1,8714 €/m3
Podensac/Virelade	1,7321 €/m3	1,8714 €/m3
Ex SI Rions	2,1957 €/m3	1,8714 €/m3

2.3. Recettes



2.3.1. Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en € du 01/01/2019 au 30/04/2019 (SAUR)	Exercice 2019 ensemble du SIEA du 01/05/2019 au 31/12/2019 (AGUR)
Recettes vente d'eau aux usagers	113 263,15	49 007,21	253 365,39
<i>dont abonnements</i>	<i>42 783,60</i>	<i>16 061,61</i>	<i>135 744,95</i>
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 431,70	+ 1 703,10	
Total recettes de vente d'eau	112 831,45	50 710,31	253 365,39
Reprise impayés exercice précédent	13 178,62	11 166,65	
Impayés en cours	-11 166,65	- 9 734,54	
Factures irrécouvrables	-3 775,59	- 3 942,08	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes	-1 763,62	- 2 510,57	
Total des recettes	111 067,83	48 199,74	253 365,39

2.3.2. Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en € du 01/01/2019 au 30/04/2019 (SAUR)	Exercice 2019 ensemble du SIEA du 01/05/2019 au 31/12/2019 (AGUR)
Recettes vente d'eau aux usagers	126 007,11	49 680,99	241 890,22
<i>dont abonnements</i>	<i>52 573,53</i>	<i>15 080,99</i>	<i>97 030,95</i>
Recettes abonnement			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 481,02	1 775,98	
Recette Redevance Prélèvement	16 912,50	8 524,42	27 372,60
Recette Redevance Pollution	43 404,79	24 149,38	98 682,54
Total recettes de vente d'eau	185 843,38	84 130,77	367 945,36
Reprise impayés exercice précédent	20 571,92	15 287,11	
Impayés en cours	- 15 287,11	- 11 402,08	
Factures irrécouvrables	- 6 943,77	- 6 611,01	
Recettes liées aux travaux	4 500,00		50 505,79
Autres recettes (préciser)	12 600,00		
Total autres recettes	15 441,04	- 2 725,98	50 505,79
Total des recettes	201 284,42	81 404,79	418 451,15

2.3.3. Recettes globales :

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : Non individualisées pour le territoire de Cadillac (298 674 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance



3.1. Exploitation et renouvellement patrimoine eau



3.1.1. Stations et ouvrages

3.1.1.1. Entretien des équipements

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type
Station Les Allées	Armoire de commande	03/01/2019	Préventif

3.1.1.2. Nettoyage et désinfection

Site	Date de lavage
Réservoir Cadillac Haut Service	17/12/2019
Réservoir de la Gravette n°1	16/12/2019
Réservoir de la Gravette n°2	18/12/2019
Station Les Allées	19/12/2019

3.1.1.3. Contrôles réglementaires

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Forage Bord de Garonne	02/12/2019		
Réservoir La Gravette	02/12/2019	Point de livraison extérieur site	Composant détérioré
		Disjoncteur général	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux
Surpresseur de la Gravette	02/12/2019		RAS
Station Les Allées	02/12/2019	Local pompes point de livraison Général EDF	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux
		Armoire générale tableau prise et éclairage	Dispositif à courant différentiel résiduel (DDR) défectueux

3.1.1.4. Renouvellement

RAS 2019

3.1.1.5. Renouvellement compteurs

RAS 2019

3.1.2. Réseaux

3.1.2.1. Renouvellement

Site	Libellé équipement	Date intervention	Clause	Opérations réalisées
Lamothe la Gravette Pins Francs	Réseau			2 650 ml

3.1.2.2. Interventions réseaux

Interventions : 9 interventions pour des fuites/casses réseaux et 3 interventions sur des fuites sur branchements ont été comptabilisées en 2019.

3.1.2.3. Recherche de fuites

Lieux	Secteur	Linéaire réseau inspecté (ml)	Date intervention	Résultat
La Gravette Mocru	C	2 000	18/11/2019	1 fuite sur purge
Bourg	A	1 000	20/12/2019	1 fuite branchement

3.2. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	9	0	14	0
Paramètres physico-chimiques	14	0	16	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	93,8%

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,86%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	98,81%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	93,1 %	95,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	16,19	16,62
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	91,87 %	93,82 %



3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,1 m³/j/km** (1,4 en 2018).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de **0,8 m³/j/km** (1,2 en 2018).



3.4.4. Indice d'avancement de la sectorisation

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013 et délibération du 16 septembre 2014 de sa Commission Locale de l'Eau, les collectivités en charge d'un service d'eau potable se doivent de renseigner un nouvel indicateur qui est relatif au fonctionnement de la sectorisation.

L'indice d'avancement est attribué par la Cellule d'Assistance Technique à l'Eau Potable (CATEP) :
Au titre de l'année 2019, il est de :

0%	Pas de sectorisation	
10%	Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation	
30%	Sectorisation en cours	
40%	Sectorisation existante	
60%	Sectorisation existante fonctionnelle	
100%	Suivi annuel des données	X

3.4.5. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire renouvelé en km	0	0,66	0,41	0	2,650

Au cours des 5 dernières années, 3,72 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 2,47 % (0,74 en 2018).

3.5. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40% (40% en 2018).

4. Financement des investissements



4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	1 393	1 562
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	556 457,47 €	498 973,41 €
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	10 965,07 €	5 579,74 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	5 497,80 €
	en intérêts	583,48 €

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de **NON INDIVIDUALISEE Eau potable et assainissement collectif**.

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Transfert branchements réseau AEP Chemin du Vergey Bassecombe + divers	25 000	
Travaux commun	12 500	
Audit réseau eau potable avec schéma directeur	10 000	

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau



5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 7 demandes d'abandon de créance et en a accordé 7.

216,31 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0012 €/m³ pour l'année 2019 (0,0014 €/m³ en 2018).

5.2. Taux impayés (P154.0)



Le taux d'impayés sur l'exercice 2018 au 01/01/2019 est de **non renseigné changement de délégataire** % soit un montant de.... (11 071,94 € sur l'exercice 2018)

5.3. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

SANS OBJET

6. Tableau récapitulatif des indicateurs



		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 617	2 806
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	1,72	1,87
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	93,8 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,1 %	95,2 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,4	1,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,2	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,04 %	2,47 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40 %	40 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0014	0,0012



UGE : 0124 SIEA2RIVES

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SIEA 2 RIVES

Adr : 11 PLACE GAMBETTA

33410 PODENSAC

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
033000068	LES ALLEES	520	N	AB		11/02/2002			40%
033000242	TERRAIN DE SPORTS	735	ON	TE	04/10/2007	17/07/2007		20/07/2010	80%
033000259	NAUDINOT	310	ON	TE		04/11/1999		29/04/2003	80%
033000260	L'EYRE	427	ON	TE		11/03/1993		02/06/1993	80%
033001234	CAMEOU 2	294	ON	TE		22/04/1993		29/07/1993	80%
033003718	LAMOTHE 2	246	N	EC		27/12/2013			40%
Indice consolidé /UGE									67,9 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000578	CAMEOU	TTP	287	2		2	
033000691	COMMUNAL	TTP	732	3		3	
033000707	MANGEONNE	TTP	737	2		2	
033001191	LA GRAVETTE	TTP	516	3		4	1
033000384	CADILLAC	UDI	2775	11		12	
033000391	CERONS	UDI	2092	9		9	
033000473	PODENSAC VIRELADE	UDI	4251	11		11	
033000476	RIONS	UDI	4437	12		14	
Total				53		57	1
Taux de conformité				100,0 %		98,2 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



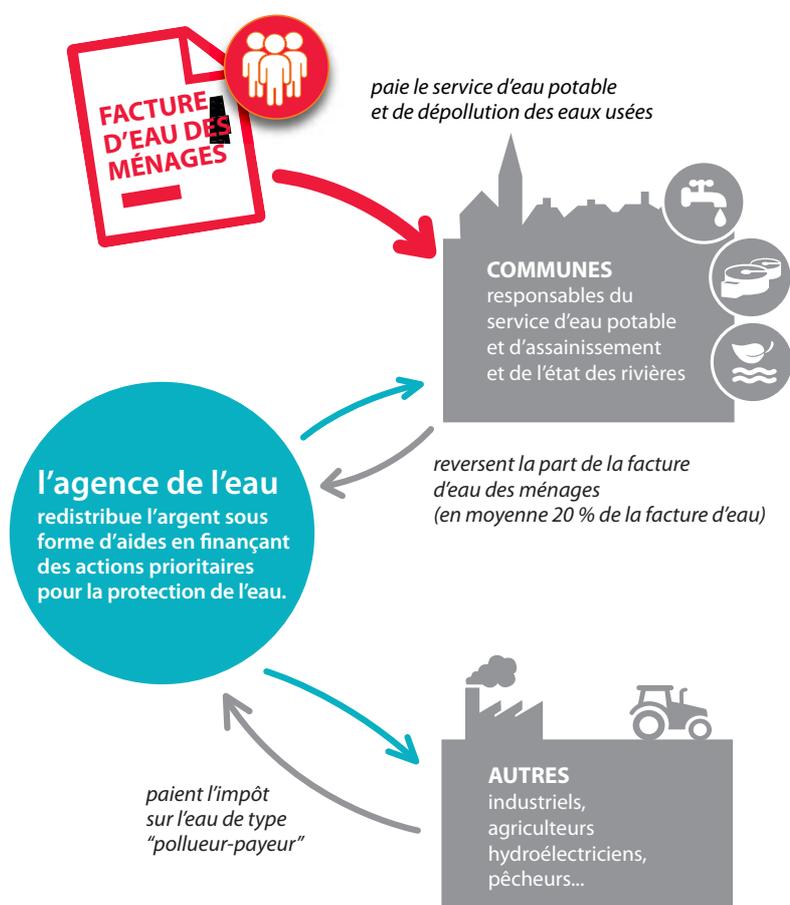
LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m³ (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



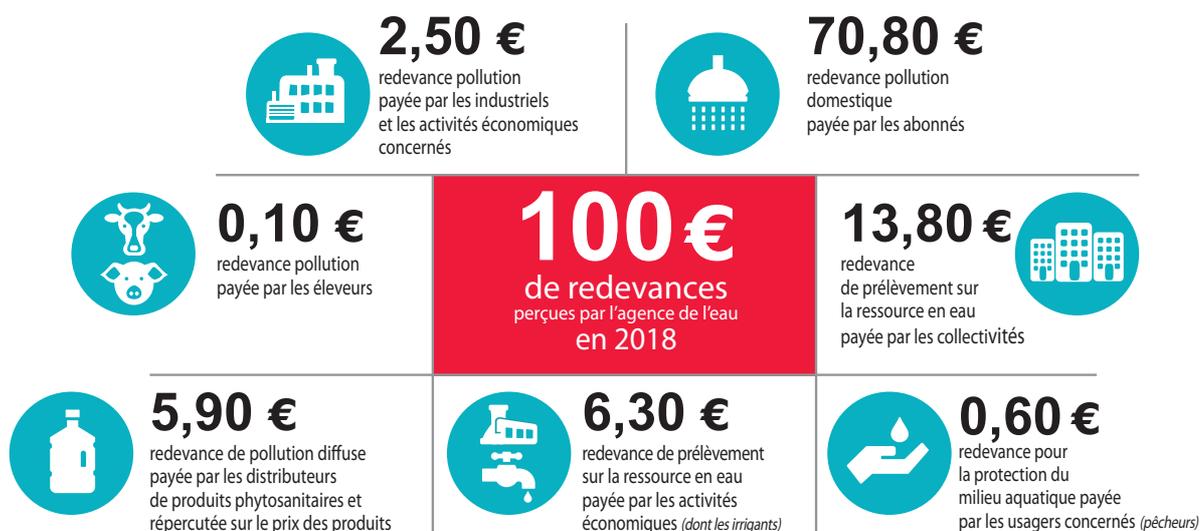
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2018, le montant global des redevances de l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 245 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

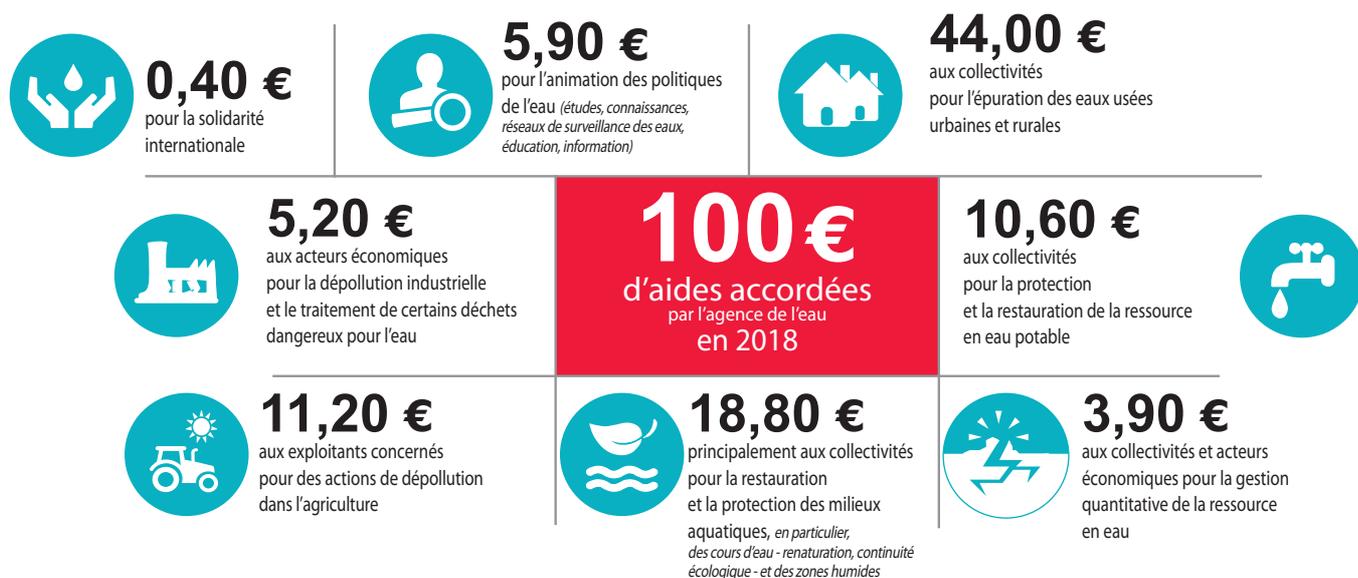


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2018 ?

LES AIDES DE L'AGENCE*

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2018, elles ont représenté 347 M€ environ.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2018 ?

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité (AFB, parcs nationaux et ONCFS) et le fonctionnement de l'Agence.

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2018 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2018, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 47 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 86 000 EH (équivalent habitants).
- Près de 1700 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'agence.

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, 18 M€ d'aides ont été accordées par l'Agence en 2018, ce qui permettra :

- La réduction des rejets de plus de 165 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).

En 2018, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2018, 35 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable, ainsi :

- 39 procédures de mise en place de périmètre de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- Des travaux ont été engagés sur 97 captages d'eau potable,
- 66 unités de distribution non conformes ont été supprimées,
- A noter également les aides sur les plans d'action territoriaux ci-après.

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2018, environ 65 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- Plus de 2000 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- Près de 130 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments).

AGRICULTURE

Plus de 37 M€ ont été consacrés en 2018 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont notamment :

- Près de 21 M€ de conversion à l'agriculture biologique CAB pour 616 exploitations,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'Ecophyto II (2,3 M€ pour l'acquisition de matériel innovant ou de substitution et 2,7 M€ pour les « groupes 30 000 » et démarches collectives),
- Le bassin compte 81 captages prioritaires identifiés en 2016 dans le SDAGE (sur les 1000 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur tous les captages qui le nécessitaient : une aire d'alimentation a été délimitée, et 54 captages font d'ores et déjà l'objet d'un plan d'action adapté pour modifier les pratiques des agriculteurs en faveur de la protection de la ressource en eau.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

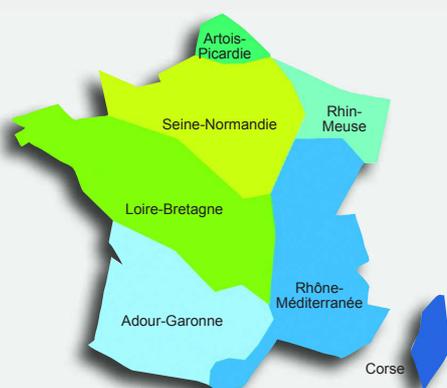
- Sur le bassin, 54 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales, spécifiquement dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- A l'international, 24 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



BILAN DU 10^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE

1,7 milliard d'aides ont été accordées entre 2013 et 2018.

Des réussites comme la protection des captages ainsi que l'aide à la conversion au bio et à la réduction des pollutions domestiques notamment sont des avancées dans la poursuite des objectifs DCE.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

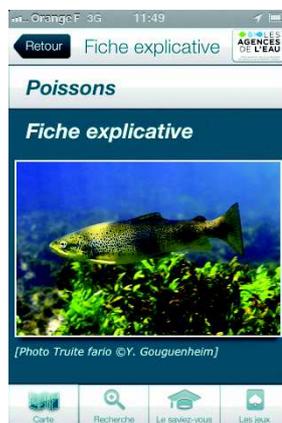
Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



@Adour_Garonne



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

